



DELIBERATION N°20140094 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTES REPRESENTEES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

O B J E T :

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.) - PROGRAMMATION 2014 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140094-DE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140094

Réception par le préfet : 03/07/2014

H.R.

M. DEGRAIX JEAN-LUC EXPOSE CE QUI SUIT :

La communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole qui exerce depuis le 1er janvier 2007 la compétence « Politique de la Ville » a engagé un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) avec l'Etat et tous ses partenaires : le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Loire, la CAF et la ville de Saint-Chamond.

Ce contrat développe une double approche :

Porter un projet de cohésion sociale sur l'ensemble de l'agglomération et apporter un soutien aux territoires urbains en grandes difficultés (quartiers en catégorie 1 à 3) en lien avec les communes engagées sur le plan d'actions prioritaires.

A Saint-Chamond quatre quartiers sont classés en géographie prioritaire :

- le centre-ville : classé en 2 (quartier dans lequel les difficultés sociales et économiques sont importantes, et pour lequel la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire).

Les quartiers de Saint-Julien ; Izieux-le-Creux ; Fonsala : classés en 3 (quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont également significatives, et nécessitent en premier lieu, la programmation d'actions qui relèvent davantage de la prévention et de la mobilisation optimum des moyens de droit commun).

Sur ces territoires, par le biais du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) qui fixe les objectifs généraux attendus pour la cohésion sociale, et le cadre d'interventions des actions à mettre en œuvre sur ces derniers, diverses associations et opérateurs ont répondu à l'appel à projets lancé conjointement par l'Etat et Saint-Etienne Métropole, en proposant une programmation d'actions répondant à ces objectifs.

Il est proposé de poursuivre notre soutien aux actions favorisant le lien social et l'aide à la parentalité, de financer les actions qui visent à faciliter l'accès, pour tous, à la culture. En outre pour faire face aux besoins du territoire, et pour soutenir la cohérence et les dynamiques partenariales engagées sur les quartiers, il est proposé de suivre les actions nouvelles qui répondent à ces besoins. La ville s'engage cette année pour un montant de 44 000 €. La répartition proposée est la suivante :

ATOUT MONDE

Action : « La ville aux étoiles »	7 700 €
Action : « La rue des artistes : espace famille »	1 800 €

MJC

Action : « Soutien aux pratiques amateurs »	1 500 €
---	---------

ESPACE PABLO

Action : « Des projets plein la tête »	2 000 €
Action : « Urban Place »	3 000 €

COECIE

Action : « Web TV et Culture »	2 000 €
--------------------------------	---------

ANPAA42

Action : « Prévention des risques »	1 500 €
-------------------------------------	---------

ASL

Action : « Poulailier »	1 000 €
-------------------------	---------

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Action : « Va, vie et danse »	2 500 €
-------------------------------	---------

Quartier centre-ville

Centre social Lavieu centre-ville

Action : « Prévention, promotion et éducation à la santé des femmes »	3 000 €
Action : « Insertion et socialisation pour l'ouverture culturelle des femmes »	3 000 €
Action : « Rôle des hommes, place des jeunes »	2 200 €
Action : « Expérimentation de l'intergénération »	800 €

Quartier de Saint-Julien / Crêt de l'Oeillet

Centre social de Saint-Julien

Action : « Atelier sociolinguistique »	1 500 €
Action : « Une réhabilitation avec les habitants »	1 500 €
Action : « Soutien à la parentalité »	1 000 €
Action : « Action Santé »	1 250 €
Action : « Arts Mators »	1 000 €

Quartier Izieux-le-Creux

Centre social Izieux-le-Creux

Action : « Animation et temps festifs de proximité »	1 000 €
Action : « Animation socio linguistique »	1 500 €
Action : « Hors les murs »	3 250 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la répartition des subventions aux associations concernées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'en autoriser** le versement aux bénéficiaires,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65 – article 6574 pour un montant de 44 000 €.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 26 juin 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD